

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 124 (1998)  
**Heft:** 23

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

aucune nation ne peut à elle seule répondre aux défis que pose la mondialisation dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. Avec ses 106 sections nationales et plus d'un million d'architectes adhérents dans le monde entier, l'UIA est la seule organisation capable d'infléchir la nature des débats et de réfléchir aux moyens de succès de l'internalisation de l'architecture. Le nouveau contexte économique mondial lui assigne une mission essentielle : celle d'être la garante des conditions d'exercice et de la qualité de l'architecture sur l'ensemble de la planète. La conclusion, le 15 avril 1994, de l'accord général sur le commerce des services (GATS) et la création à Genève, le 1<sup>er</sup> janvier 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – héritière de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) – signifie à terme la libéralisation des prestations de service et la disparition progressive des règles de protection des marchés nationaux. Sans attendre l'ouverture des travaux de l'OMC sur le secteur de l'architecture, l'UIA s'est engagée dans la réflexion sur la mondialisation des échanges architecturaux. Lors de son assemblée générale du 7 juillet 1996 à Barcelone, elle a

adopté un document de référence, intitulé « accord de l'UIA sur les normes internationales de professionnalisme dans l'exercice de l'architecture », qui est actuellement soumis aux sections nationales, avant que soit envisagée son adoption finale lors de la XXI<sup>e</sup> assemblée de l'UIA, qui se tiendra à Pékin en 1999. Cinq grands domaines ont retenu l'attention de l'UIA : les conditions de formation et de qualification des futurs architectes, les conditions d'autorisation d'exercice et les processus d'engagement professionnel de l'architecte, les règles déontologiques et de conduite, la formation continue, enfin les formes d'exercice.

Je tiens ici à rendre hommage à l'UIA pour son sens de la responsabilité publique et sa capacité de proposition à l'OMC, sur la base d'un consensus professionnel élargi, des lignes de travail qui préservent la condition d'exercice de l'architecture en termes de professionnalisme, d'intégrité et de compétence. Car il importe de s'assurer que la libéralisation des échanges au niveau mondial ne s'accompagnera pas de déréglementation professionnelle. La poursuite d'un libre-échange débridé aboutirait en effet à l'inverse

des objectifs qualitatifs recherchés. Le risque est grand de conforter quelques grandes puissances dans le rôle de seul prestataire de service architectural et urbain des Nouveaux Pays Industriels. La mondialisation implique des logiques de compensation, d'aide et de garanties pour permettre aux nations les plus démunies de participer pleinement à la croissance mondiale sans renier leurs différences et leurs singularités culturelles. La règle demeure une des conditions majeures de l'exercice démocratique et de la liberté de faire. Dans ce domaine, il revient particulièrement à l'Union européenne d'assurer sa mission de vigilance, de dialogue et de conciliation des intérêts et objectifs entre pays pauvres et pays riches.

L'UIA nous montre la richesse potentielle qu'autorise la libéralisation des échanges, mais aussi ce qu'elle présuppose comme règles de savoir-vivre collectif, d'éthique et de responsabilité. Il me semble aujourd'hui important que les réflexions engagées par l'UIA puissent directement nourrir et infléchir les travaux à venir de l'Organisation mondiale économique dans le domaine de l'exercice professionnel de l'architecture.

## 200 ans d'histoire industrielle à l'EPFL

Du 22 octobre au 19 novembre 1998, l'EPFL accueille au Centre Est une exposition réalisée sous le patronage de l'Association suisse d'histoire de la technique et du patrimoine industriel (ASHT), retraçant 200 ans de l'histoire industrielle suisse. Photographies grand format, schémas chronologiques et objets mis en scène permettent de redécouvrir les multiples facettes de notre développement, du textile à l'industrie lourde, en passant entre autres par le tourisme, l'industrialisation et les transversales alpines du XIX<sup>e</sup> siècle, à travers les étapes suivantes :

- 1798-1848 : la révolution industrielle, l'industrie textile et l'énergie hydraulique
- 1848-1873 : les transversales alpines et la bataille des chemins de fer

- 1874-1898 : l'urbanisation et l'industrie du tourisme
- 1899-1923 : la Suisse, pays d'industrie lourde
- 1924-1948 : l'énergie et le quotidien : du luxe à la consommation de masse
- 1949-1973 : la Suisse, riche en béton, pauvre en matières premières ?
- 1974-1998 : la désindustrialisation – préparer l'avenir grâce au passé.

Cette exposition est originale, car elle contient une nouvelle interprétation du développement industriel de la Suisse et sa visite est impérative afin de se souvenir de ce que signifie le siècle et demi de notre histoire industrielle depuis 1848.